

## Conditions Générales de Vente de BlendVideo

### Article 1 : Définitions et Champ d'application

Pour l'application des présentes conditions générales, on entend par :

**Le Vendeur :** L'entreprise en formation BlendVideo ayant son siège social à Rue Croix de Lorraine 5, 1400 Nivelles, Belgique.  
**Le Client ou les Clients :** toute personne physique ou morale qui contractent avec le Vendeur pour acheter ses services.

Sauf convention contraire, écrite et expresse, les présentes conditions générales sont applicables à toutes les opérations et relations entre le Vendeur et ses Clients.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales, lesquelles prendront effet 45 jours après leur notification au client, sauf dénonciation du contrat par le client endéans ce délai.

#### Centre de facturation

Le Vendeur fonctionne par l'intermédiaire de la coopérative d'activités Azimut, 42/15 Rue de Monceau-Fontaine, 6031 Monceau-sur-Sambre, Belgique, TVA BE 0467 278 593. La sclr Azimut agit uniquement en tant que centre de facturation pour le nom et le compte du Vendeur. Le Vendeur n'est pas mandaté pour engager Azimut de quelle que manière que ce soit. En aucun cas, Azimut n'est partie à la convention conclue entre le Vendeur et ses clients. Azimut n'assume donc aucune obligation, ni aucune responsabilité en ce inclus, sans que cette liste soit exhaustive, les responsabilités relatives aux conventions entre le Vendeur et le client, aux informations et services offerts et prestés par le Vendeur, aux traitements des données par le Vendeur et à la mise à disposition du site du Vendeur.

Le Vendeur s'engage à signer une nouvelle convention de collaboration reprenant ses propres coordonnées BCE dès la fin de la convention d'accompagnement et de mise en situation réelle qui le lie avec Azimut.

### Article 2 : Services

Les services proposés par le Vendeur consistent notamment à filmer, photographier, à de la post-production, ainsi que des conseils marketing.

### Article 3 : Formation du contrat

#### Offre

Toute prestation du Vendeur est précédée d'une offre à retourner signée, adressé au Client et dont la validité est, sauf stipulation contraire, d'un mois. Le Vendeur peut également accepter les commandes verbales de ses clients lesquelles seront alors confirmées par le Vendeur par un écrit (lettre, fax ou mail) en cours d'exécution du contrat.

Toute commande passée par le Client et acceptée par le Vendeur est considérée comme ferme et définitive et ne peut être rétractée.

En passant commande auprès du Vendeur, le Client déclare accepter intégralement et sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente reprises au verso de l'offre.

#### Contrat

Le contrat est réputé conclu à la réception par le Vendeur avant l'expiration du délai de validité de l'offre, de l'acceptation sans réserve du Client par écrit (lettre, mail, fax) ou en retournant le double de l'offre signé par lui. Le Vendeur peut selon les circonstances se satisfaire d'une acceptation verbale. En pareil cas, l'acceptation du Client se déduit irrévocablement du fait qu'il accepte que le Vendeur entame ses prestations.

### Article 4 : Prix

A défaut de stipulation contraire dans l'offre, les prestations sont payables endéans les 15 jours de la date de la facture.

Lorsque les produits doivent faire l'objet d'une livraison chez le client et à défaut de stipulation contraire dans l'offre, les frais de transport sont à charge du Client. Les produits voyagent aux risques du Client, sous la responsabilité du transporteur.

### Article 5 : Exécution du Contrat

#### Délais :

Sauf stipulation contraire dans l'offre, les délais de d'exécution ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et ne revêtent dès lors d'aucun caractère contraignant. En cas de dépassement du délai de plus de 20% de la durée prévue à la commande, le Client peut mettre fin au contrat en cas d'absence de d'exécution quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure.

#### Pour les photos :

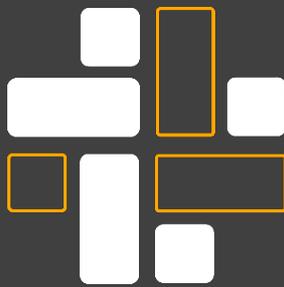
Dans les 30 jours suivants la séance photo, le vendeur sélectionne les clichés post-traités, les photographies retouchées seront disponibles dans un délai d'un mois maximum (hors jour de livraison) et envoyé par courrier. La livraison des fichiers numériques se fera sous forme de fichier Jpeg remis sur CD, clé USB, par email ou autre support déterminé à l'avance.

Sauf indication contraire, les autres formats de fichiers sont la propriété du vendeur et ne seront en aucun cas remis au client. Le vendeur ne livre jamais les photos brutes. Le vendeur se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers remis au client. Toute demande de duplicata lui sera alors facturé au tarif en vigueur. Le post-traitement au même titre que la prise de vue est propre au vendeur et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique. Le vendeur est le seul à décider du post-traitement, qu'il appliquera aux négatifs numériques. Seules les photographies traitées par le vendeur seront exploitables par les deux parties. Le vendeur se réserve le droit de les détruire dans le délai qui lui convient.

#### Pour les vidéos :

Dans les 30 jours suivants le tournage vidéo, le vidéaste-photographe sélectionne les plans nécessaires à la réalisation du film. La livraison du film se fera sous forme de fichier .mp4 ou .mov remis sur clé USB ou autre support déterminé à l'avance.

Sauf indication contraire, Les rush (fichier brute) sont la propriété du vidéaste et ne seront en aucun cas remis au client. Le vidéaste ne livre jamais les films bruts. Le vidéaste se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers remis au client. Toute demande de duplicata lui sera alors facturé au tarif en vigueur. Le post-traitement au même titre que la prise de vue est propre au photographe et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique. Le vidéaste est le seul à décider du choix de montage et de la colorimétrie qu'il appliquera aux films. Seules les vidéos traitées par le vidéaste seront exploitables par les deux parties. Aucun fichier brut ne sera remis au client ou ne pourra être exigé et le vidéaste se réserve le droit de les détruire dans le délai qui lui convient.



### Lieu des prestations :

Lorsque le Vendeur doit exécuter le contrat en tout ou en partie dans les locaux du Client, celui-ci doit mettre à disposition l'infrastructure nécessaire (espace de travail, alimentation électrique, données, matériel, etc.) pour l'exécution du contrat.

### Force majeure

En cas de force majeure rendant totalement ou partiellement impossible l'exécution du contrat, ou en cas de d'évènement prévisible dont les conséquences ne peuvent être évitées, la partie qui en est victime est déchargée de toute responsabilité.

Seront notamment considérés par les parties comme des cas de force majeure : les guerres, guerres civiles, grèves, lock-out, rupture de machines, incendie, inondation, interruption des moyens de transport, matériaux et énergie, restrictions ou dispositions imposées par les autorités, retards dus aux fournisseurs et d'une manière générale, toute cause entraînant le chômage total ou partiel ou de ceux de ses fournisseurs.

### Matériel

Le Vendeur conserve, dans la mesure du possible, son matériel auprès de lui. Néanmoins, certaines circonstances du reportage, indépendantes de sa volonté, peuvent l'en empêcher. Le Vendeur ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable de l'arrêt du reportage suite au vol ou dégât de son matériel.

Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dégât, vol ou tout autre évènement qui pourrait endommager les cartes mémoires et donc les photographies contenues sur celles-ci. Le client ne pourra pas réclamer de dommages et intérêts si les images sont perdues.

Le photographe est libre du choix du matériel qu'il emploie et ce choix ne peut être remis en question par le client.

### Obligations du client

Le planning précis de l'évènement (horaire, adresses préparatifs-commune-église-réception, numéros de téléphone) doit être fourni par écrit (courrier électronique) à Le Vendeur, au maximum 2 semaine avant l'évènement, par le client. Dans le cas contraire, le photographe ne pourra être tenu responsable s'il ne peut pas respecter la prestation prévue.

Lors de la réalisation de la prestation, le client s'engage à respecter les conseils du photographe et notamment :

- La présence de personnes extérieures à l'évènement (ou à l'organisation) est acceptée, dans la mesure où elle n'empêche pas Le Vendeur, d'effectuer ses prises de vue ; le résultat ne peut en être altéré.

- Le client s'engage à vérifier avant la date de l'évènement, du reportage ou de la séance photo que la prise de photos est possible et autorisée au sein des différents lieux dans lesquels elles auront lieu. Le Vendeur, ne peut être responsable si les prises de vue sont interdites ou limitées dans certains endroits.

- Le client prêtera une attention particulière aux détails. En effet, certains détails peuvent gâcher, voire rendre difficiles les prises de vue (ex : extincteurs, bannières publicitaires, travaux, etc.). Le Vendeur, ne pourra être tenu responsable des objets parasites qui pourraient altérer la qualité des photos. En cas de non-respect de ces conseils, le photographe (Le Vendeur, ou l'un de ses représentants) ne pourra être tenu responsable de la mauvaise exécution de la prestation.

Toute personne présente est susceptible d'être prise en photo. En aucun cas, Le Vendeur, ne pourra être tenu pour responsable de l'absence ou de la présence des personnes au cours du reportage.

Le photographe effectue des prises de vues dans des conditions de travail telles qu'elles se présentent. L'obligation de résultat ne peut donc en aucun cas être imposée dans la mesure où de nombreux paramètres restent indépendants de la volonté de Le Vendeur,

Tout report ou heures supplémentaires le jour même de l'exécution du travail, ne mettant pas en cause Le Vendeur donnera lieu à des frais supplémentaires de dédommagement

### **Article 6 : Garantie**

Le Vendeur garantit qu'il exécute ses prestations conformément aux règles de l'art et que ses services sont exempts de tout vice.

Dans tous les cas la responsabilité du Vendeur sera limitée au maximum au prix de vente du service.

### **Article 7 : Réclamation**

Sous réserve de ce qui est précisé pour les consommateurs à l'article précédent, toute réclamation relative à l'exécution des prestations prévues au contrat devra être formulée, par lettre recommandée, dans les 15 jours ouvrables suivant l'exécution de la prestation en cause, reprenant une description précise et détaillée des griefs.

Une fois ce délai écoulé, les prestations du Vendeur seront réputées acceptées définitivement et sans réserve.

### **Article 8 : Résiliation pour faute**

En cas de faute grave (erreurs ou négligences graves ; manquement aux règles d'hygiène et de sécurité ; violence au travail ; injures ; critique excessive ; harcèlement, inconduite ; vol et malhonnêteté ; déloyauté, fausses déclarations) d'une des parties, l'autre partie a le droit de résilier le contrat avec effet immédiat. En pareil cas, il sera dû une indemnité forfaitaire correspondant à 30% des sommes non encore facturées par le Vendeur avec minimum 250€.

Chaque partie pourra mettre fin au contrat en cas de manquement contractuel persistant 14 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, visant le manquement incriminé. Dans ce cas, les indemnités visées au paragraphe précédent seront dues.

### **Article 9 : Droit de propriété intellectuelle**

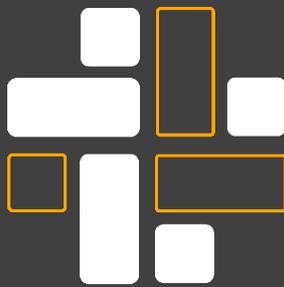
Sauf convention contraire par écrit, tous les dessins, illustrations, photos, layouts, compositions, et plus généralement, toutes œuvres ou textes créés par le Vendeur demeurent sa propriété exclusive conformément aux dispositions légales en matière de droit d'auteur. Ces éléments ne peuvent être ni imités ni reproduits sans son autorisation écrite et préalable.

#### **a. Droit à l'image**

Toute réalisation photographique confère à le Vendeur, son auteur, des droits de propriété artistique, patrimoniaux et moraux, tels que définis par le code de la propriété intellectuelle. Les clients bénéficient donc uniquement d'un droit de reproduction et d'utilisation des photos dans un but privé et non lucratif. Les clients ne sont pas autorisés à céder des photos aux professionnels ayant participé à leur évènement, tels que coiffeur, maquilleur, DJ, traiteur, caméraman, etc. Seul le Vendeur est habilité à le faire.

Le client est de par la loi, le propriétaire inaliénable de son image et le photographe se doit de respecter ce droit à l'image.

Par conséquent, en acceptant les conditions générales, le client accepte aussi de répondre aux besoins d'exploitation des photos dans un cadre autre que celui défini par le présent accord. L'accord inclut, entre autres, la publication ou l'utilisation des photos à des fins de promotion de le Vendeur : publication d'un éventuel



ouvrage présentant l'œuvre du photographe, exposition et concours, y compris le droit de reproduction, en particulier: catalogues, dossiers de presse, presse locale, nationale ou spécialisée, sites web et galeries web de le Vendeur par tous procédés de représentation existants ou à venir : cartes de visite, CD, DVD, clé USB, composites papiers et books personnels de le Vendeur.

Dans le cas contraire, biffer la mention énoncée ci-dessus. La signature des deux parties est nécessaire.

Les fichiers photo retravaillés, au format .JPG, seront remis au client. En aucun cas, les fichiers .JPG non retenus lors du tri ou inutilisés ne seront donnés, à titre gracieux, au(x) client(s). Les fichiers bruts (RAW) restent la propriété de LE VENDEUR ou l'un de ses représentants et ne seront, en aucun cas, remis au client, à sa famille ou ses ayants-droit.

#### **b. Vente et usage des fichiers**

Toutes les photographies prises par le photographe sont vendues pour un usage réservé au cadre familial associatif ou professionnel. Dans tous les cas, les photos sont libres de droit et d'exploitation. Pour les professionnels, le diffuseur est seul responsable de l'utilisation des photos. Certaines vues pouvant contenir des photos de bâtiments, biens, œuvres, objets ou marques protégés : il appartient au client de négocier les droits correspondants avec leurs propriétaires, dans le cas contraire le photographe ne saurait être tenu pour responsable.

#### **c. Perte des données accidentelles**

Malgré toute l'attention que votre photographe porte au stockage des supports photo, il peut arriver qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire ou panne informatique... les fichiers sources des photographies soient inexploitable. La photographe offre dans ce cas une nouvelle séance de même durée au client, afin de palier à cet incident indépendamment de sa volonté.

La responsabilité de l'utilisation de notre travail incombe exclusivement à l'utilisateur qui est seul responsable de l'obtention des

autorisations nécessaires en ce qui concerne les personnes et les biens représentés dans ces documents ainsi que les textes, les légendes et les morceaux de musique qui accompagnent leur utilisation.

Tout travail relatif aux avant-projets ou aux projets qui n'est pas suivi d'une commande ferme dans le délai convenu, sera facturé au client au taux horaire convenu, majoré des frais engagés. Dans ce cas, aucune utilisation n'est autorisée.

Le client s'engage également à respecter les droits moraux liés à notre travail. La mention du nom "BlendVideo" doit être faite de manière claire et non équivoque pour chaque reproduction. Dans le cas contraire, Le Vendeur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts.

Si, à la demande du Client, Le Vendeur utilise des images, des films, des sons, des bruits, des bandes sonores ou toute autre reproduction dans le cadre de l'œuvre facturée, le Client s'engage à obtenir à ses frais et sous sa responsabilité les droits de reproduction et/ou de diffusion y afférents.

Lorsque, à la demande du Client, Le Vendeur réalise des prises de vues ou des enregistrements sonores ou prépare des maquettes ou des avant-projets dans le cadre de l'œuvre facturée, le Client reconnaît que Le Vendeur en conserve la propriété. Le paiement du travail ne confère au Client aucun droit sur les éléments précités. Seul le produit fini devient la propriété du Client après règlement intégral des factures y afférentes.

Les différents éléments constitutifs sont stockés par Le Vendeur pendant une période de 6 mois à compter de la date de la facture finale du travail. A l'issue de cette période, Le Vendeur peut, si le Client le souhaite, les stocker pour une période renouvelable d'un an. Chaque année de stockage est facturée à l'avance, son montant étant calculé sur la base du volume. Si aucune demande de prolongation de la période de stockage n'est formulée ou si la facture n'a pas été réglée à temps, les articles en question sont détruits.

En tout état de cause et indépendamment du fait que les droits d'auteur ou autres droits aient été transférés ou non, Le Vendeur conserve le droit d'utiliser ses productions aux fins de la promotion de son travail.

Lorsque le travail effectué par Le Vendeur est destiné à un tiers, la remise du travail à ce dernier implique l'approbation par le Client du travail effectué, tandis que tout manquement du travail à la volonté du tiers est de la responsabilité du Client et en aucun cas de celle de Le Vendeur.

#### **Article 10 : Protection de la Vie Privée**

Le Vendeur collecte des données personnelles des Clients. Vous trouverez plus d'informations à cet égard dans la politique de vie privée disponible sur le site du Vendeur : [www.blendvideo.be](http://www.blendvideo.be)

#### **Article 11 : Défaut de paiement**

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard sera du de plein droit et sans mise en demeure préalable. Si le Client est un consommateur, l'intérêt sera calculé au taux légal. Si le Client est un professionnel, l'intérêt sera calculé au taux conventionnel de 12%. A titre d'indemnité irréductible pour les dommages causés par l'inexécution, le Client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire de 10% du prix impayé avec un minimum de 150,00 EUR par facture.

Le défaut de paiement d'une facture autorise le Vendeur à suspendre toutes ses prestations et à ne les reprendre qu'après paiement intégral des prestations échues et à échoir ou pour autant qu'une garantie de paiement satisfaisante soit remise.

#### **Article 12 : Loi applicable et résolution des litiges**

Le contrat conclu entre les parties ainsi que les présentes conditions générales sont soumis au droit belge.

Toute contestation quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat ou des présentes conditions générales sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Nivelles.